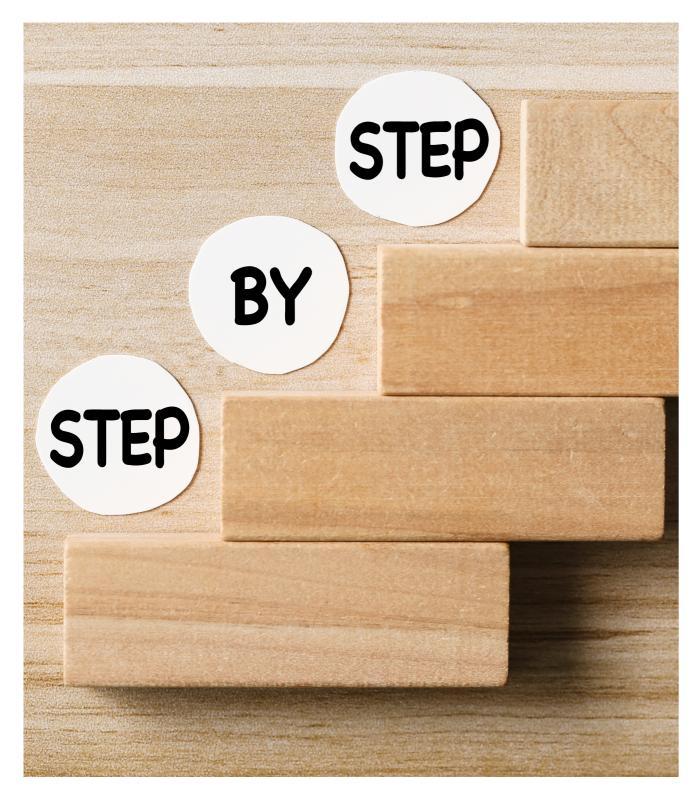


Télétravail à la DO: recours et avancée partielle





Voilà plus d'un an que la DGAC a pleinement intégré le télétravail, sans restrictions autres que celles prévues pour la Fonction publique. Les enseignements de la crise sanitaire et la reconnaissance de l'engagement des personnels ont été unanimement salués.

A contrario, voilà plus d'un an que la DO résiste à se moderniser et valoriser ses personnels, en particulier les contrôleurs aériens hors-salle. Le SNCTA n'a cessé de combattre ce double discours (détaillé notamment dans ce <u>Flash Info</u>), également dénoncé par la DGAC elle-même dans son baromètre social de fin 2021 particulièrement accablant.

Le SNCTA a accompagné des recours en CAP ICNA contre la restriction abusive du télétravail à 12 jours par an. À ce stade, cela a permis d'aboutir à ce que les assistants de subdivision disposent des modalités pleines et entières du télétravail, démarche confirmée lors du CT DO du 1er juillet 2022. Pour les assistants de subdivision :

- les conditions de télétravail seront discutées localement entre les intéressés et le chef de service, en fonction notamment des activités exercées, sans limitation annuelle imposée par l'échelon central;
- 2 jours minimum par semaine de présence en subdivision (hors recyclage ou formation continue).

Le SNCTA se félicite que ces recours aient conduit à une ouverture sur le télétravail. Pour autant, la problématique reste entière pour les autres contrôleurs hors-salle : à ce titre, il a obtenu l'engagement de nouvelles discussions en septembre 2022. Le SNCTA sera au rendez-vous pour poursuivre son travail et s'opposer à cette restriction abusive et inéquitable au sein de la DGAC.